





La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à l'administration	Sans objet
Exemplaire original du présent formulaire de demande de paiement complété et signé	Tous	.		
Relevé d'identité bancaire-IBAN (ou copie lisible) <sup>(1)</sup>	Tous	.	.	.
Factures acquittées d'achat de bâtiment, cheptel ou matériel <sup>(2)</sup>	Selon le cas	.	.	.
Relevés bancaires attestant du paiement des factures de bâtiment, cheptel, matériel	Pour les factures jointes qui ne portant pas la mention « acquittée »	.		.
Copie des baux et/ou copie des actes notariés justifiant de l'achat de terres	Tous	.	.	.
Copie des actes notariés de donation / de cession / d'usufruit	Selon le cas	.	.	.
Statuts de la société et reçu de dépôt des statuts au registre du commerce et des sociétés	Si vous faites partie d'une société	.	.	.
Attestation d'assujettissement à un régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles	Tous (sauf dans cas d'installation progressive si régime dérogatoire)	.	.	.
Attestation d'assujettissement à un régime dérogatoire de protection sociale	Installation progressive si régime dérogatoire	.		.
Annexe récapitulant les dépenses réalisées pour l'installation		.		.

<sup>(1)</sup> Le RIB-IBAN n'est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu de l'administration. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB-IBAN du compte sur lequel l'aide doit être versée (Le RIB-IBAN doit être lisible, non raturé et non surchargé).

<sup>(2)</sup> Les factures devront obligatoirement comporter la mention « facture acquittée le .../.../... ». Cette mention sera portée par le fournisseur, qui signera et apposera le cachet de sa société. Lorsque les factures présentées ne sont pas toutes acquittées par le fournisseur, vous devez produire, à l'appui de votre demande de paiement, une copie des relevés bancaires correspondants.